



Pétrole et gaz en Outre-mer : le Sénat s'apprête à franchir une ligne rouge

Ce 29 janvier, le Sénat pourrait remettre en cause la loi Hulot, réouvrant la porte à l'exploration des hydrocarbures dans les Outre-mer. Cette décision représenterait un retour en arrière dramatique pour la Guyane, Mayotte, les îles Éparses et Saint-Pierre et Miquelon, avec de graves conséquences sur l'environnement marin et littoral, la santé et le cadre de vie des populations locales, ainsi que sur le climat mondial.

La proposition de loi est portée entre autres par le sénateur Georges Patient (Guyane), Marie-Laure Phinéa-Horth (Guyane), Thani Mohamed-Soilihi (Mayotte), Saïd Omar Oili (Mayotte), et soutenue par la Ministre des Outre-mer Naïma Moutchou, qui défendent le texte au nom de promesses économiques basées sur des ressources dont l'existence même est hypothétique. Derrière ces arguments se cachent des risques environnementaux et sanitaires majeurs, une aggravation des émissions de gaz à effet de serre, et une injustice territoriale flagrante : les deux territoires les plus pauvres de la république seraient sacrifiés pour répondre à des besoins énergétiques nationaux, alors que la métropole n'ouvrirait pas ses zones maritimes à ces exploitations.

Mayotte Nature Environnement, Guyane Nature Environnement et France Nature Environnement réaffirment leur opposition totale à l'abrogation de cette loi, et rappellent que la réouverture des mers ultramarines à la prospection d'hydrocarbures engendrerait :

- Une mise en danger d'écosystèmes fragiles et uniques : récifs coralliens, herbiers, lagons, mangroves seraient dégradés, altérant leurs fonctions naturelles.
- Une exposition de la population à des pollutions chroniques et à des risques industriels, avec des effets sanitaires à long terme.
- Des risques d'accidents majeurs comme les marées noires, avec des conséquences irréversibles sur l'environnement et l'économie locale. (Les phases précédentes d'exploration en Guyane ou dans les pays frontaliers ont déjà été à l'origine d'accidents importants comme l'accident de forage de Pétrobras au large d'Oyapock le 4 janvier 2026).
- Une accélération du changement climatique, déjà ressenti dans ces territoires par l'intensification des cyclones, une intensification des épisodes pluvieux et des sécheresses, la montée des températures et l'élévation du niveau de la mer.
- Une aggravation des inégalités entre les outre-mer, producteurs de ressources (avec les risques que cela induit sur la santé et l'environnement) et la métropole qui pourrait les consommer sans en subir les risques.
- Une fragilisation des filières de production d'énergies renouvelables existantes, structurées et pourvoyeuses d'emplois locaux et pour l'heure sous dimensionnées. Or nos territoires possèdent d'énormes ressources, réelles, connues et sous exploitées en énergies renouvelables.

Les associations rappellent également que les promesses économiques avancées sont trompeuses : l'exploitation serait privée, souvent par des entreprises sans valorisation locale (raffineries de pétrole ou unités de liquéfaction de gaz à l'étranger). Les emplois créés seraient très spécifiques et peu compatibles avec les profils des demandeur.euses d'emplois locaux.

Aussi, Mayotte Nature Environnement, Guyane Nature Environnement et France Nature Environnement appellent les citoyen·nes à se mobiliser. Chacun.e peut faire entendre sa voix en signant et en diffusant [la pétition](#) portée par MNE et GNE, et soutenue par Greenpeace, FNE et Stop forage offshore, qui sera remise à la ministre des Outre-mer, au premier ministre et aux sénateur·rices juste avant le vote au Sénat.



[Mayotte Nature Environnement](#) est une **fédération d'associations** dédiée à la **protection de l'environnement à Mayotte**. Depuis sa création en 2011, elle travaille main dans la main avec ses associations membres pour produire des connaissances scientifiques, apporter des solutions concrètes pour préserver notre patrimoine naturel et sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux environnementaux.

Mayotte Nature Environnement

4 rue Said Djoumoi, Cavani Sud
97600 Mamoudzou
www.mayottenatureenvironnement.com

Contact presse

Amélie FAUCHÉ – *Chargée de communication*
+336 95 06 87 66
communication@mayottenatureenvironnement.com